

dossier de presse

INAUGURATION DE LA RD 85

› Liaison A63 - RD 817

Samedi 10 novembre 2012
à 15 h à Tarnos

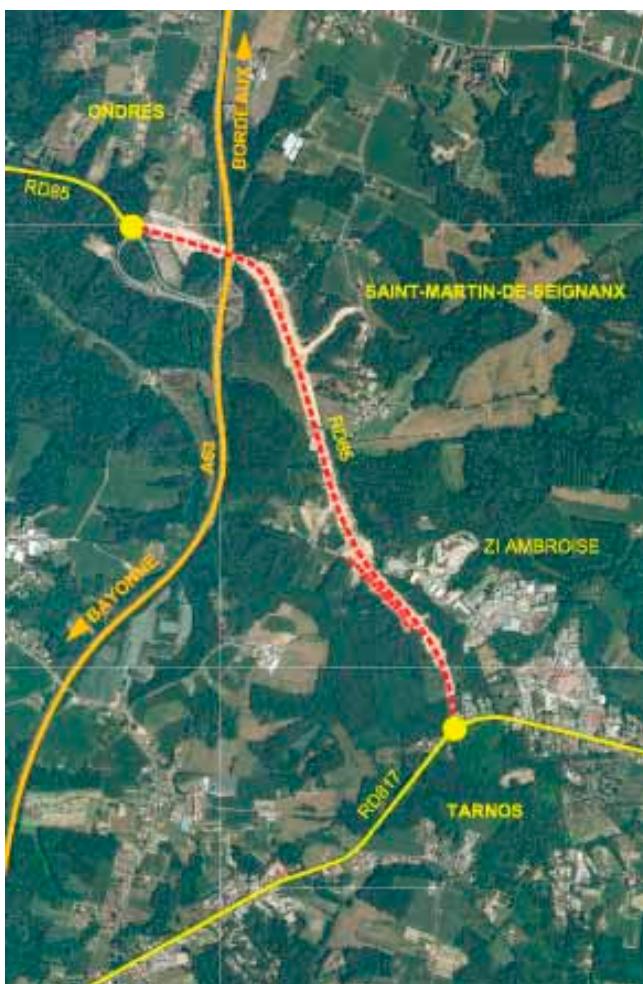
INAUGURATION DE LA RD 85

› Liaison A63 - RD817

DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

- Fiche n°1** Présentation générale de l'opération
- Fiche n°2** Montant des travaux et calendrier de réalisation
- Fiche n°3** Les principales caractéristiques du projet
- Fiche n°4** Les procédures réglementaires



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA RD85

› Liaison A63 - RD817

Fiche n°1

Présentation générale de l'opération

La nouvelle voie d'une longueur de 3 km environ relie le carrefour giratoire d'accès à l'échangeur de l'autoroute de la Côte basque A63 à Ondres, à la RD 817 à Tarnos. Elle constitue le prolongement de la RD 85, voie de desserte du port de Bayonne depuis l'A63.

L'aménagement réalisé a un triple objectif

- › compléter le dispositif de desserte portuaire en provenance de tous les axes structurants de communication en rive droite de l'Adour (RD 817, A63, RD 810),
- › garantir un cabotage satisfaisant du trafic local des poids lourds entre la RD 810 et la RD 817,
- › structurer et favoriser l'accueil et la desserte des zones de développement économique futur.

L'infrastructure réalisée a prévu la présence future des carrefours giratoires pour desservir les zones d'activités d'Ambroise et du Northon. Les terrassements ont été réalisés. Seules les couches de chaussée restent à mettre en œuvre.

Cette route est ouverte sans restriction à l'ensemble de la circulation routière et classée en première catégorie du schéma directeur routier départemental.

La vitesse réglementaire est de 90 km/h.

Les accès riverains directs sur la nouvelle voie sont interdits conformément au règlement de voirie départementale, à l'exception des parcelles enclavées à destination agricole ou sylvicole.



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA RD85

› Liaison A63 - RD817

Fiche n°2

Montant des travaux et calendrier de réalisation

Montant total des travaux

Le coût global de l'infrastructure réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général des Landes est de 16,5 millions d'euros dont 500 000 euros pour les acquisitions foncières.

L'opération a bénéficié au travers du programme « Pacte Aquitain » d'un financement de la Région Aquitaine à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Compte tenu du contexte du projet et notamment du franchissement des Barthes de l'Adour, la réalisation de l'opération est soumise à un phasage des travaux très contraint afin d'éviter toute perturbation des activités vitales des espèces. L'hiver est la saison qui convient le mieux au regard des espèces d'intérêt patrimonial.

La période de réalisation des travaux lourds de terrassements, de débroussaillage, de défrichement est ainsi limitée de début octobre à fin février afin de respecter ces contraintes environnementales.

Calendrier des travaux

Les travaux ont débuté mi-2008 par les travaux préparatoires et par la construction du pont de franchissement de l'autoroute A 63 réalisé par le groupement d'entreprise GTM/BERTHOLD, ouvrage d'un coût de 3 800 000 € TTC, achevé en octobre 2009.

Une première tranche de terrassements a été réalisée entre juillet 2008 et novembre 2009 par le groupement d'entreprises GUINTOLI-SOBAMAT pour un montant de 4 650 000 € TTC. Cette prestation n'a pu être mené à son terme compte tenu de la présence importante d'eau nécessitant la mise en œuvre de dispositifs de drainage et d'assainissement non prévus au marché.

La 2^e phase des terrassements et de l'assainissement confiés à l'entreprise CAZAL pour un montant de 2 880 000 € TTC, débutée en août 2010, s'est achevée à la fin du mois de septembre 2011.

Dans la continuité ont débuté début octobre 2011, les travaux de construction de l'ouvrage hydraulique du Northon. L'achèvement complet de cet ouvrage d'un coût de 850 000 € TTC exécuté par le groupement d'entreprises GTM/BERTHOLD est intervenu à la mi-avril 2012.

Le marché de réalisation des chaussées a été attribué pour un montant de 1 700 000 € TTC au groupement LAFITTE TP/BAUTIAA TP.

Les travaux correspondants, commencés mi-avril dès la fin de chantier de l'ouvrage du Northon, sont achevés depuis fin juillet dernier.

La mise en place des équipements de sécurité par la société AER, de la signalisation verticale directionnelle et de police par la société SIGNATURE, et la réalisation du marquage au sol par le Parc routier départemental ont été effectuées au cours de la première semaine du mois d'août.

Les travaux d'aménagements paysagers confiés à la société ANTALVERT parachèveront l'opération au cours des mois de novembre et décembre.

La mise en service de l'infrastructure est intervenue le 7 août 2012.

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA RD85

› Liaison A63 - RD817

Fiche n°3

Les principales caractéristiques du projet

Le profil en travers

Le projet présente sur l'ensemble du tracé une chaussée à 2 voies d'une largeur de 7 m bordée de deux bandes multifonctions de 2 m et de deux accotements engazonnés de 1,50 m.

Le profil en long

Le tracé de la voie s'inscrit dans un relief accidenté où il intercepte plusieurs zones de forte pente. Ceci a induit des terrassements importants tant en déblais, qu'en remblais d'une hauteur moyenne de 5 m pouvant atteindre ponctuellement 10 m (en déblais).

Les mouvements de terre générés ont été de l'ordre de 350 000 m³ en déblais et 250 000 m³ en remblais.

L'assainissement

La totalité des eaux de ruissellement de la plate-forme de chaussée est, soit collectée par des fossés engazonnés de faible pente, soit acheminée par des fossés bétonnés vers deux bassins de régulation et de traitement d'une capacité globale de 1 100 m³.

Les ouvrages d'art

L'opération a nécessité la réalisation de plusieurs ouvrages d'art dont les plus importants sont :

› l'ouvrage de franchissement de l'A63

Cet ouvrage à deux travées, d'une longueur totale de 90 m, est de type caisson métallique avec dalle en béton armé.

› l'ouvrage hydraulique du Norton

Il s'agit d'une buse métallique ovoïde d'une ouverture de 5,30 m et d'une longueur de 80 m.



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA RD85

› Liaison A63 - RD817

Fiche n°4

Les procédures réglementaires

La prise en considération par le Département des Landes de la liaison entre l'échangeur d'Ondres et la RD 817 à Tarnos est intervenue dès 1990, époque de la mise en service de la section de la RD 85 entre la RN 10 (devenue depuis RD 810) et l'A63. L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique a été délivré le 16 juillet 2004. L'arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques est intervenu le 5 juillet 2004.

Les particularités de l'opération

La qualité médiocre du sol et les arrivées d'eaux très importantes ont nécessité :

- › des drainages verticaux et horizontaux dans la vallée du Northon,
- › des stabilisations de talus dans les zones de fort déblai par la mise en œuvre de masques poids, de masques et d'éperons drainants,
- › des purges de matériaux du site très importantes dans les talwegs,
- › le traitement des matériaux du site à la chaux pour réalisation de la plate-forme support de la chaussée.

Par ailleurs, la réalisation de l'ouvrage d'art au-dessus de l'autoroute a impliqué des conditions particulières d'intervention notamment en terme de durée de restriction des voies de circulation sur l'autoroute ou de coupure complète pour le lancement du tablier de l'ouvrage.

Les mesures en faveur de l'environnement et du développement durable

Les eaux de ruissellement de la plateforme routière sont :

- › soit collectées par des fossés engazonnés de faible pente avant l'évacuation dans le milieu naturel via les talwegs,
- › soit acheminées par des fossés bétonnés pentus vers deux bassins de stockage et de traitement avant rejet dans le ruisseau de Northon.



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA RD85

› Liaison A63 - RD817

Fiche n°4 [suite]

Il ressort des résultats de l'étude acoustique réalisée au cours du dernier trimestre 2011, destinée à évaluer les impacts sonores éventuels de cette nouvelle infrastructure, que les seuils réglementaires sont respectés y compris à l'horizon 2032 soit 20 ans après la mise en service. En conclusion, aucune mesure particulière de protection acoustique n'est à mettre en œuvre.

Cependant, un effort particulier sera porté sur les aménagements paysagers, notamment dans la vallée du Northon, afin d'intégrer au mieux cet ouvrage dans son environnement en l'isolant visuellement des riverains.

Des buses ont été mises en place dans les zones de remblais pour favoriser le franchissement de la petite faune sauvage.

Dans la vallée du Northon, site sensible, une continuité des berges et un dispositif spécifique de passage pour la faune sauvage en période de crues ont été réalisés au niveau de l'ouvrage hydraulique pour maintenir une fonction de corridor écologique.



La Convention d'Engagement Volontaire

Le Conseil général des Landes a signé le 13 avril 2012 la déclinaison locale de la Convention d'Engagement Volontaire nationale visant à s'engager dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse en matière de développement durable.

› Les couches de roulement

Dans ce cadre, la solution technique retenue pour la réalisation de la structure et de la couche de roulement des chaussées, consistant en la mise en œuvre d'enrobés à module élevé, avec incorporation de 50 % d'agrégats d'enrobés (fraisats de rabotage de chaussée), a engendré une diminution significative de quantités de matières premières (granulats et bitumes) et diminué ainsi les dégagements de gaz à effet de serre par réduction du tonnage de matière première transformée et transportée.

› Les mesures en faveur de l'insertion par l'activité économique

Le Conseil général des Landes a des compétences fortes en matière de solidarité et de lutte contre l'exclusion. En renfort des actions existantes, le Département souhaite utiliser sa commande publique pour favoriser l'insertion des personnes en difficultés.

En application de l'article 14 du Code des Marchés publics, le marché de réalisation des chaussées a été conclu avec des clauses d'insertion sociale. Ce sont ainsi 480 h qui ont été effectuées par des personnes en difficulté sociale.

dossiers de presse

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex

Contact Presse :
Monique Castaignède
Tél. : 05 58 05 40 50
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : communication@cg40.fr

landes.org